Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27
Présents : 19
Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-45

Finances : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 08/07/24

Publié le : 09/07/24

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-quatre -----
le trois juillet à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Daniel BUFFLIER, Jean-Claude BESSON, François GONON, Jocelyne BURNIER, Hervé MILESI,

ABSENTS : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Stéphanie CONTAT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vote du compte administratif par délibération n° DCM2024-35 du 29 mai 2024, il y a lieu de délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 2.879.478,13 €.

Pour l'année 2024, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice précédent (2023) a été repris par anticipation pour être inscrit au Budget Primitif (DCM2024-16 du 04 avril 2024). Une délibération d'affectation doit toutefois obligatoirement intervenir après le vote du Compte Administratif.

Monsieur le Maire propose les affectations définitives suivantes :

- d'affecter à la section d'Investissement au compte 1068 « Réserves » une somme de 679.478,13 €

- de conserver 2.200.000,00 € en « report » en section de fonctionnement

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Général,

- Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Général,

- Constatant que le compte administratif présente :

  Un excédent de la section de fonctionnement de 2.879.478,13 €.

- Sur proposition du Maire et à l'unanimité :

➢ Décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

BUDGET GENERAL

POUR MEMOIRE	
Virement à la section d'investissement prévu au Budget 2023 (autofinancement prévisionnel)	822.392,80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2023	+ 2.879.478,13 €
Restes à réaliser en Dépenses d'investissement Restes à réaliser en Recettes d'investissement → Besoin de financement	3.300.095,55 € 3.366.200,00 € 0
AFFECTE COMME SUIT : . affectation en réserves (compte 1068) . affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	679.478,13 € 2.200.000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

La Secrétaire,
Stéphanie CONTAT